



REPUBLIQUE FRANCAISE

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021**

**CM2021/12/17/12 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET  
SYCTOM**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 10 décembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

**LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-33, L.5211-11 et L. 5219-1 ;

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12 ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59 ;

**Vu** la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGalim) ;

**Vu** la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) ;

**Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

**Vu** la délibération CM2017/12/08/11 adoptée par le Conseil de la Métropole du Grand Paris le 8 décembre 2017, relative à la compétence « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » de la Métropole du Grand Paris ;

**Vu** la délibération CM2018/11/12/12 adoptée par le Conseil de la Métropole du Grand Paris le 12 novembre 2018, relative à l'adoption du plan climat-air-énergie métropolitain ;

**Vu** la délibération CM2019/06/21/15 adoptée par le Conseil de la Métropole du Grand Paris le

21 juin 2019, relative au lancement de l'élaboration du schéma directeur énergétique de la Métropole du Grand Paris ;

**Vu** la délibération CM2019/10/11/17 du Conseil métropolitain relative au bilan des Rencontres agricoles et aux premières orientations du plan alimentation durable métropolitain ;

**Vu** la délibération CM2020/05/15/04 du Conseil métropolitain relative au plan de relance de la Métropole du Grand Paris : pour un territoire durable, équilibré et résilient ;

**Vu** le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) entre l'Etat et la Métropole du Grand Paris signé le 18 mars 2021 ;

**Considérant** la compétence de la Métropole en matière d'élaboration du plan climat-air-énergie territorial et son ambition portée dans le cadre de son Plan climat air énergie métropolitain d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, en alignement avec les objectifs nationaux ;

**Considérant** la compétence de la Métropole en matière de définition et mise en œuvre de programmes d'actions en vue de lutter contre la pollution de l'air et de favoriser la transition énergétique, notamment en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments et en favorisant le développement des énergies renouvelables et celui de l'action publique pour la mobilité durable ;

**Considérant** le rôle et la responsabilité de la Métropole du Grand Paris de coordonner la transition énergétique sur son territoire, conformément aux dispositions de l'article L2224-34 du code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** le rôle et les compétences du SYCTOM sur le territoire de la Métropole du Grand Paris en matière de traitement et de valorisation des déchets ménagers, et son rôle dans la transition énergétique du territoire en tant que producteur d'énergies renouvelables et de récupération ;

**Considérant** que par ses missions et son expertise, le SYCTOM dispose de données pertinentes à la réalisation de différents projets, tels que l'élaboration du diagnostic énergétique métropolitain ;

**Considérant** que Mesdames et Messieurs AQUA Jean-Noël, BAGUET Pierre-Christophe, BARODY-WEISS Christiane, BELHOMME Jacqueline, BOUAMRANE Karim, BOULARD Geoffroy, BOUYSSOU Philippe, CESARI Eric, COUMET Jérôme, DAGNAUD François, DATI Rachida, FRANCHI Vincent, GENESTIER Jean-Michel, KOMITES Pénélope, KOUASSI Johanne, PELAIN Pascal, PETIT Carine, RAIFAUD Sylvain, SANTINI André, TORO Ludovic et VAUGLIN François ne prennent part ni aux débats, ni au vote ;

La commission « Transition écologique et énergétique » consultée,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat à conclure entre la métropole du Grand Paris et le SYCTOM – agence métropolitaine des déchets ménagers, conclue jusqu'au 31 décembre 2024.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**NPPV : 21 (AQUA Jean-Noël, BAGUET Pierre-Christophe, BARODY-WEISS Christiane, BELHOMME Jacqueline, BOUAMRANE Karim, BOULARD Geoffroy, BOUYSSOU Philippe, CESARI Eric, COUMET Jérôme, DAGNAUD François, DATI Rachida, FRANCHI Vincent, GENESTIER Jean-Michel, KOMITES Pénélope, KOUASSI Johanne, PELAIN Pascal, PETIT Carine, RAIFAUD Sylvain, SANTINI André, TORO Ludovic et VAUGLIN François)**

Le Président de la  
métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.